

25 novembre 2025

Les moteurs du changement à l'ère numérique : l'IA, les flux d'informations et l'immigration

Conférence nationale Voies vers la prospérité 2025



Mario D. Bellissimo, LL.B., C.S.
Bellissimo Immigration Law Group PC



Introduction

A. Utilisation de l'automatisation par IRCC

B. Méfiance numérique et hypothèses automatisées?

C. Comment tirer le meilleur parti de la technologie pour aller de l'avant

PARTIE A

Utilisation de l'automatisation par IRCC



Qu'est-ce que l'automatisation à IRCC?

- « Automatisation » = utilisation de règles opérationnelles qui découlent directement de la *Loi* et des *Règlements* et/ou qui sont créées par les agents en fonction de leur expérience et de leur expertise; certains outils utilisent des analyses avancées, d'autres des règles conçues par les agents, d'autres encore les deux.
- IRCC utilise des outils d'automatisation, d'apprentissage automatique et de triage pour les visas, les demandes d'asile et les évaluations des risques.
- Les outils traitent principalement les étapes administratives ou cléricales courantes du traitement des demandes et peuvent également appuyer les décisions relevant du pouvoir discrétionnaire des agents.



Où utilise-t-on l'automatisation et l'analyse ?

- Triage et distribution (p. ex., conjoints, VRT, permis d'études)
- Automatisation de l'admissibilité positive (Watchtower, Lighthouse, Chinook, etc.)
- Détection des dossiers incomplets
- Résumé des renseignements sur les cas (annotations)
- Réponse aux demandes de renseignements (Quaid)
- Soutien à l'évaluation biométrique



Types d'outils automatisés à IRCC

1. Outils décisionnels : approuver l'admissibilité (eTA, VRT, parties du PSR)
2. Outils de triage : trier les demandes en fonction de leur complexité (conjoint, études, travail)
3. Aides au traitement : soutenir le flux de travail des agents (p. ex. Chinook, outil Integrity Trends)

Tous les systèmes font l'objet d'évaluations d'impact algorithmique pour vérifier l'absence de biais, l'équité et la surveillance.



Outil d'analyse des tendances en matière d'intégrité (OATI)

L'OATI automatise la détection des risques et des schémas de fraude dans les demandes ayant donné lieu à des résultats défavorables, tels que des conclusions d'irrecevabilité et d'autres mesures administratives coercitives.



Les tendances sont ensuite utilisées pour signaler les demandes aux unités d'évaluation des risques, ce qui leur permet de décider s'il convient de procéder à une vérification supplémentaire du dossier et de déterminer l'ordre de priorité des activités de vérification.



Les résultats des vérifications sont ensuite transmis aux agents chargés du traitement, qui prennent la décision finale. Les agents ne sont pas informés de l'utilisation de l'OATI dans un cas particulier.

IRCC : Modernisation de la plateforme numérique (MPN) et intégration de l'IA

- Lancée en 2024, la MPN sera élargie en 2025-2026 afin de créer un guichet numérique unique pour tous les programmes. Refonte du modèle de service d'IRCC, accent mis sur l'expérience client.
- Le compte en ligne élargi (juin 2025) prend désormais en charge les visas de visiteur et les renouvellements de passeports pour adultes (51 000 visas, 6 700 renouvellements). Guichet unique numérique.
- Le système de gestion des demandes des clients (2025) apporte un soutien assisté par l'IA pour des temps de réponse plus rapides. Il vise à réduire les délais et à rationaliser la communication avec les clients.

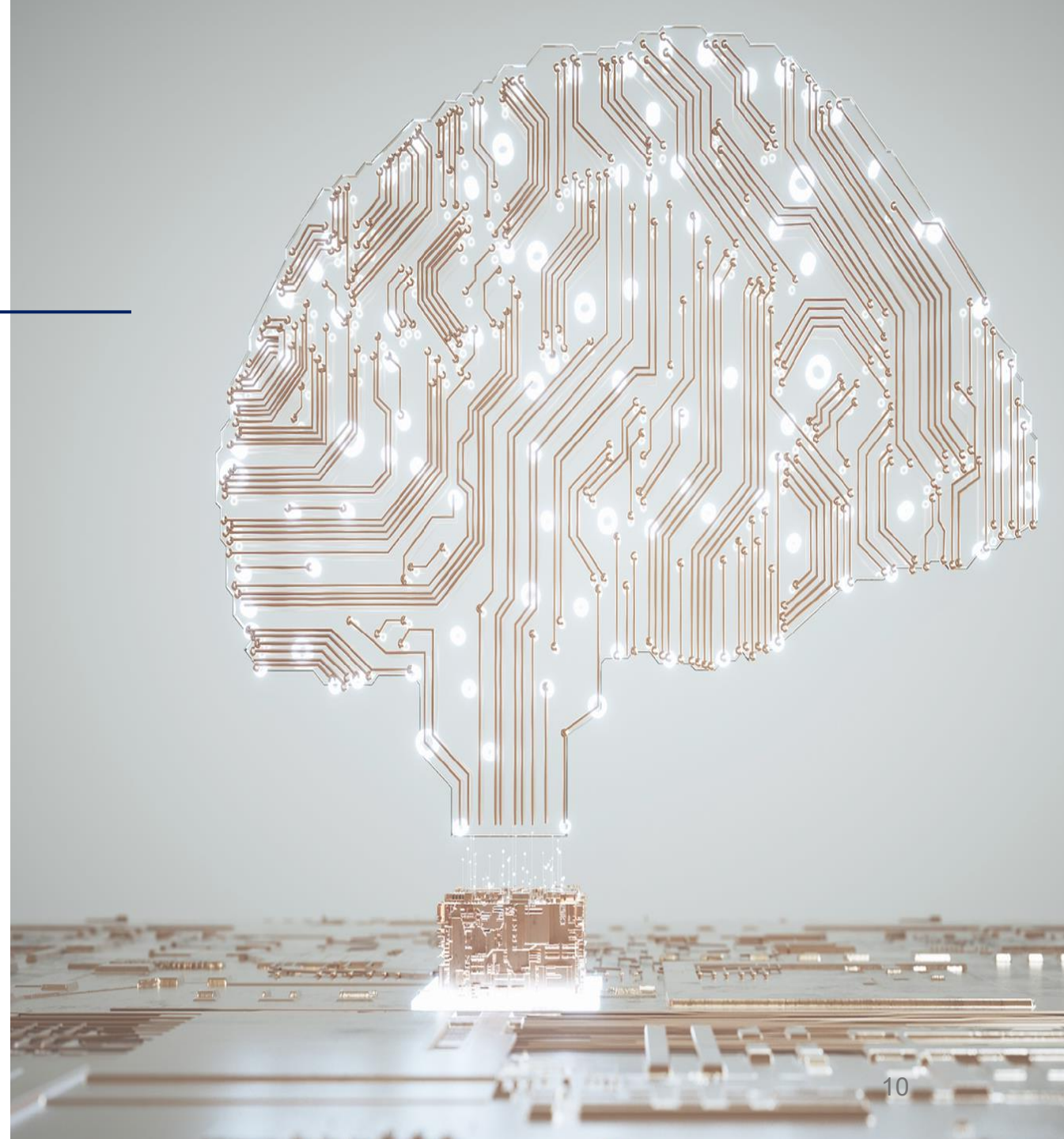
IRCC : Modernisation de la plateforme numérique (MPN) et intégration de l'IA



- Le projet pilote de visa numérique (2025-2026) permettra de délivrer des visas par voie électronique, éliminant ainsi les retards liés à l'envoi postal. Des tests seront effectués afin d'évaluer la possibilité d'étendre ce système à l'ensemble des permis et visas.
- IA dans les opérations administratives (déploiement prévu en 2025-2026) : l'IA assiste les programmes Entrée express, visa de visiteur et AVE, mais les agents humains conservent le pouvoir décisionnel final.

PARTIE B

Méfiance numérique et hypothèses automatisées



Méfiance envers le numérique et hypothèses automatisées

- Du point de vue de la protection de la vie privée, IRCC suit les principes de « *protection de la vie privée dès la conception* ».
- **Du point de vue des demandeurs :**
 1. Il y a eu peu ou pas d'avis, de consultation et de divulgation concernant les utilisations automatisées ou les utilisations soutenues par l'IA telles que *Hyria Chinook, ROW, ITAT* et d'autres comme *Quaid, Lighthouse, Watchtower, Quantum*.
 2. Ce n'est qu'après des demandes d'accès à l'information, des contestations judiciaires et des pressions publiques qu'IRCC a commencé à divulguer des détails.
 3. La transparence n'était pas une priorité.
 4. La question est désormais présentée comme un conflit entre le secret opérationnel et la responsabilité juridique.
- IRCC soutient que ces systèmes sont des outils internes qui aident les agents. Comme ils ne prennent pas de décisions finales, ils ne nécessitent pas d'examen juridique.

Définir l'humain dans la boucle?

	Général	Indicateur : S. O. Traitement	XX	17/07/2024	
		Indicateur de priorité : S.O.		17:07	

N	Général	Fichier traité avec	XX	17/07/2024	
		l'aide de Chinook 3+ /		17:07	

Évolution des motifs

Motifs du refus de votre demande

Pour vous aider à comprendre pourquoi votre demande a été refusée, vous trouverez ci-dessous les **notes de décision de l'agent (NDA)** spécifiques à votre demande telles qu'elles apparaissent dans le système d'IRCC. Ces notes ont été saisies par l'agent qui a évalué votre demande et pris la décision finale.

- J'ai examiné la demande. Le demandeur n'a pas de liens familiaux importants à l'extérieur du Canada. L'objet de sa visite au Canada n'est pas compatible avec un séjour temporaire, compte tenu des détails fournis dans la demande. Les actifs et la situation financière du demandeur sont insuffisants pour soutenir l'objet déclaré du voyage pour lui-même (et tout membre de sa famille qui l'accompagne, le cas échéant). Après avoir pesé les facteurs liés à cette demande, je ne suis pas convaincu que le demandeur quittera le Canada à la fin de la période autorisée pour son séjour. Pour les raisons susmentionnées, j'ai refusé cette demande.

Exemples concrets

1. Est-il juste de juger de l'intention d'un demandeur de visiter un pays en se basant sur le cas d'un frère ou d'une sœur qui a présenté une demande d'asile sans aucun lien avec le demandeur actuel ? Les agents et, par extension, la solution d'IA peuvent être influencés par des préjugés liés à leur expertise, qui les amènent à considérer cela comme un indicateur fiable d'un séjour prolongé ou d'une demande d'asile.
2. Lorsqu'une variable de l'algorithme est quantitative, comme le nombre de mariages, par opposition à une variable qualitative, comme la raison pour laquelle les mariages précédents ont échoué. Lorsque l'accent est mis sur l'aspect quantitatif, dans ce cas, tous les demandeurs ayant eu plus d'un mariage seront regroupés pour fraude potentielle.

Conséquences humaines des systèmes opaques

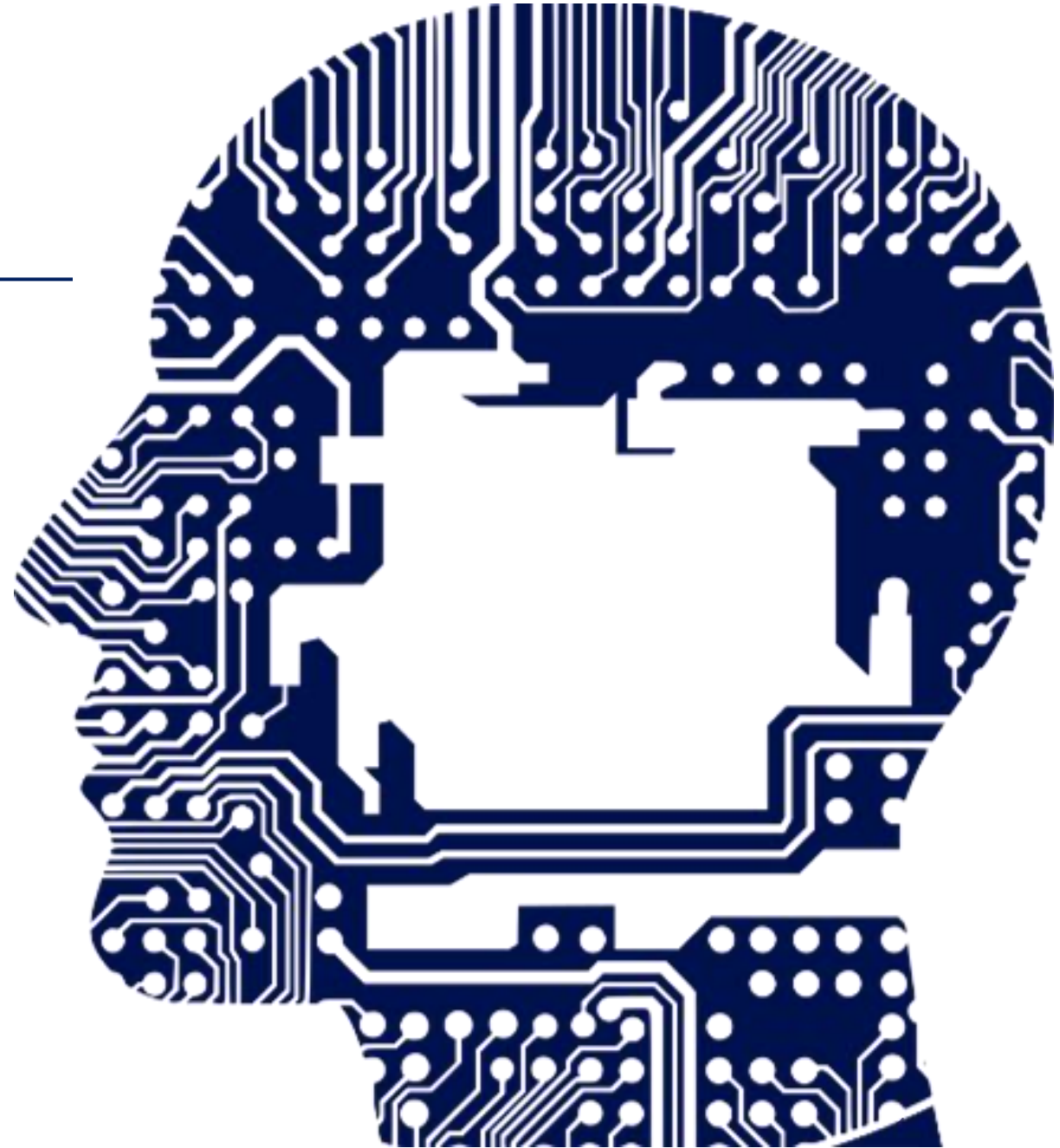
- OCASI (2025) : Les candidats racialisés et francophones sont refusés de manière disproportionnée en raison de critères algorithmiques (par exemple, le pays d'origine ou la langue).
- COSTI (2025) : « Déserts numériques » — les réfugiés, les personnes âgées et les familles à faible revenu sont exclus des portails exclusivement numériques.
- OpenMedia et l'Association canadienne des libertés civiles avertissent que les nouveaux pouvoirs de surveillance risquent d'entraîner un profilage algorithmique sans contrôle judiciaire.
- Refugee Law Lab (2025) : L'exclusion fondée sur la technologie pourrait éroder les protections prévues par la *Charte*.
- Le mémoire de BLG PC intitulé Order, Fairness, and Effectiveness of Canada's Immigration System (Ordre, équité et efficacité du système d'immigration canadien) (2025) a proposé dix recommandations, dont la création d'une unité de surveillance de l'IA. Le mémoire de BLG PC sur le projet de loi C-12 (2025) a réitéré cette recommandation et neuf autres.

Conséquences humaines des systèmes opaques

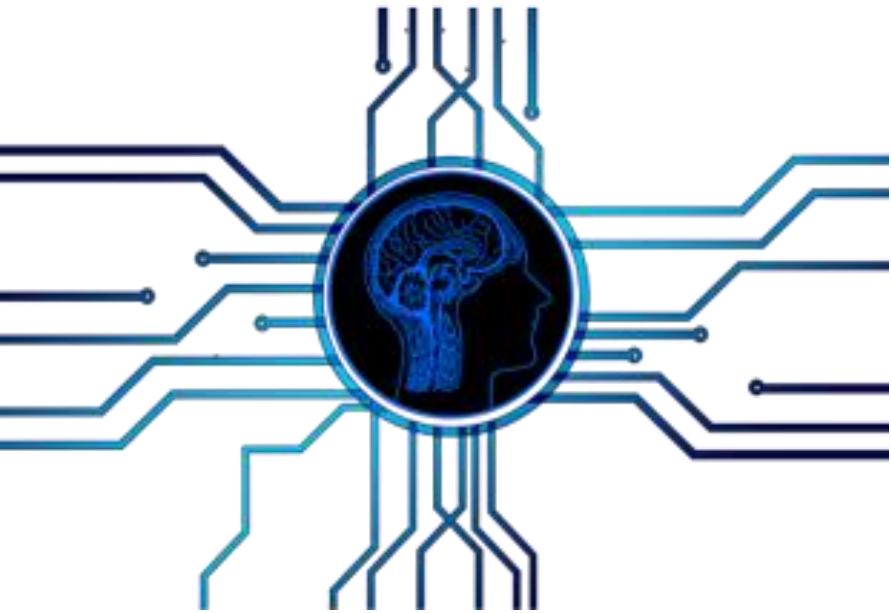
- Institut C.D. Howe (2025) : Processus numériques opaques → intégration tardive sur le marché du travail, coûts économiques.
- Note d'information de BLG PC sur les arriérés (2022) : la rigidité des portails et l'étroitesse des fenêtres numériques entraînent des litiges et la frustration des demandeurs.
- L'Association du Barreau canadien a exhorté le Parlement à légiférer pour créer une unité dédiée à la surveillance de l'IA, des évaluations d'impact algorithmique, des audits indépendants, des examens humains en boucle et des rapports transparents.
- Le rapport sur l'IA de BLG PC (2022) a proposé dix garde-fous, notamment l'autorité statutaire, la transparence algorithmique, la possibilité de contrôle judiciaire et la responsabilité des résultats.

PARTIE C

Comment tirer le meilleur parti de la technologie



Reconnaître l'avenir et tirer parti des avantages de l'analyse et de l'intégration intelligentes



1. Moderniser les formulaires, le langage clair et les explications en langage clair des outils d'IA/ADM
2. Technologie centrée sur le demandeur
3. Éliminer la ruée numérique
4. Garantir le droit à un véritable examen humain
5. Publier des évaluations complètes de la confidentialité et de l'impact algorithmique (et pas seulement des résumés)

Reconnaître l'avenir et tirer parti des avantages de l'analyse et de l'intégration intelligentes

6. Utiliser des « fiches modèles » pour expliquer et démontrer la fonction, les limites et la supervision de chaque outil d'IA
7. Élaborer une documentation sous forme de fiches modèles pour chaque outil
8. Autoriser l'accès anonyme à la recherche
9. Communiquer les délais d'examen et la formation des agents
10. Mettre à l'échelle l'individualisation et la précision à IRCC et dans nos bureaux



Des questions?



Bellissimo Law Group PC
www.bellissimolawgroup.com
info@bellissimolawgroup.com